



DEPARTEMENT DU GARD

CCAS
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 15

☎ 04 66 01 61 64

DELIBERATION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 02 mars 2023

Le deux mars deux mille vingt-trois, le conseil d'administration du CCAS de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Président,

Étaient présents : (9) Mmes et M. DURAND Martial, CANET Marinette, EL AIMER Nadia, LEONARD Michèle, GARCIA Elisabeth, KAIL Muriel, FLORENT Judith, CHABALIER Odette, GRANIER Janine

Étaient absents : (3) Messieurs MARTINEZ Juan, RIGAL Olivier et HERITIER Adrien.

Procurations : (0)

Monsieur Juan MARTINEZ, Président du conseil d'administration, après avoir présenté le compte administratif du CCAS pour l'exercice 2022, quitte la séance.

Sous la présidence de Monsieur DURAND MARTIAL, le Conseil d'Administration :

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2022 du CCAS joint à la présente délibération dont les résultats sont les suivants :

	REALISE	RESTE A REALISER	TOTAL
FONCTIONNEMENT :			
Recettes de l'exercice	166 122.47 €	-	166 122.47 €
Dépenses de l'exercice	187 343.36 €	-	187 343.36 €
Résultat de l'exercice	- 21 220.89 €	-	- 21 220.89 €
Balance d'entrée (002)	43 474.72 €	-	43 474.72 €
Résultat de clôture	22 253.83 €	-	22 253.83 €
INVESTISSEMENT :			
Recettes de l'exercice	26 859.44 €	-	26 859.44 €
Dépenses de l'exercice	3 405.94 €	2 604.00 €	6 009.94 €
Résultat de l'exercice	23 453.50 €	2 604.00 €	20 849.50 €
Balance d'entrée (001)	- 14 322.69 €	-	- 14 322.69 €
Résultat de clôture	9 130.81 €	- 2 604.00 €	6 526.81 €
RESULTAT GLOBAL	31 384.64 €	- 2 604.00 €	28 780.64 €

- Approuve le compte de gestion de Monsieur FOUR, Receveur-Percepteur, présentant les mêmes résultats et autorise le Président à le signer.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Bellegarde, le 2 mars 2023

La secrétaire de séance :
Michèle LEONARD

Le Président
Juan MARTINEZ



(Handwritten signature of Juan Martinez)

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire par
le Président, compte tenu
de la réception en
Préfecture le 10/03/2023 et
de la publication le
17/03/2023